



droit de ma petite fille pour la nationalite française

Par **farida46**, le **17/10/2010** à **15:07**

je suis une grande mere qui a la nationnalite française,et j'aimerais savoir si ma petite fille qui est etablie en algerie est elle en mesure de pretendre à la nationalite française comme moi, si oui qu'elles sont les demarches a suivre pour elle et pour moi,je vous prie de prendre en consideration ma requete SVP!

Par **Domil**, le **17/10/2010** à **15:29**

Votre petite-fille suit la nationalité de ses parents.
La question qui doit se poser, c'est si le père ou la mère de l'enfant qui est votre enfant, est Français.

Etiez-vous française quand cet enfant est né ?
Etes-vous devenu française alors que cet enfant vivait avec vous, était mineur et était cité dans l'acte d'acquisition de la nationalité française ?

Par **farida46**, le **19/10/2010** à **09:53**

non le pere ou la mere de l'enfant ne sont pas français de nationnalite
et non ma petite fille n'est pas né bien avant que j'ai eu la nationalité,la nationalité je l'ai eu en 2004 et à cette époque ma petite fille n'avait que 18ans,mais cet enfant était cité dans l'acte d'acquisition de la nationalité française oui,
je vous prie de bien vouloir me répondre a ma requete merci d'avance
et je vous prie de bien vouloir m'excuser pour ce retard

Par **Domil**, le **19/10/2010** à **13:22**

Une petite-fille majeure citée dans l'acte de naturalisation ???